



ECOLE DES MINES DE NANTES

# Projet d'Engagement Sociétal

Cahier des Charges 2011-2012

## 1. CONTEXTE

Le monde est rentré dans une période particulièrement incertaine de part la multiplicité et l'interaction des différentes crises qui sont désormais ouvertes.

Qu'il s'agisse d'accès aux différentes ressources, fossiles (pétrole, gaz...), minérales, alimentaires, eau, espaces, air... qu'il s'agisse de démocratie, de lien social et de conditions de vie décentes (accès à la santé, au travail, au logement...), qu'il s'agisse encore de notre environnement direct comme la biodiversité végétale, animale..., l'ingénieur-citoyen que nous formons aujourd'hui sera directement confronté à ces enjeux dans son activité professionnelle. De plus, l'arrivée de plus de 2 milliards de personnes supplémentaires d'ici 2050 va accélérer et amplifier les conséquences déjà ressenties aujourd'hui.

En tant qu'établissement de formation, l'Ecole a pour responsabilité de préparer ces futurs décideurs à la compréhension systémique des enjeux et à les mettre en posture de réflexion et d'action. Observer, comprendre, analyser, agir dans une approche collective sont des fondamentaux bien connus de nos écoles, de la notre en particulier (nombre d'enseignements s'appuient sur cette approche pédagogique), ils sont d'autant plus pertinents sur cette problématique.

Dans ce contexte, et pour répondre à cet enjeu, l'Ecole des Mines de Nantes a inscrit dans son programme de formation une Unité de Valeur dénommée « Engagement sociétal », UV articulant apports de connaissances, espaces de débats et implication dans des projets dits « d'engagement sociétal ». Cet espace de formation constitue une traduction concrète de l'engagement (et de l'obligation<sup>1</sup>) de l'Ecole dans la mise en œuvre du « Plan vert » (article 55 de la loi Grenelle pour les établissements de l'enseignement supérieur).

Le présent document a pour objectif de préciser les caractéristiques de ce projet « d'engagement sociétal » ainsi que ses modalités de réalisation.

---

<sup>1</sup> On relèvera également le renforcement prochain des « recommandations » de la CTI sur ce sujet, la circulaire du 1<sup>er</sup> ministre de décembre 2008 sur l'Etat exemplaire, l'arrivée de l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations, la création en mai 2010 de la nouvelle Commission développement durable à la CGE (Commission présidée par S. Cassereau), les 9 défis de la SNDD adoptée en juillet 2010 (stratégie nationale du développement durable).

## 2. OBJECTIF

Chaque étudiant est invité à s'engager dans la réalisation d'au moins un projet (d'expérience, plus d'un quart des étudiants s'engage dans deux projets) à dimension sociétale dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- L'objectif et les résultats (au sens livrable du terme) visés pour le projet doivent faire apparaître une contribution positive sur la société (mieux vivre ensemble) et/ou sur l'environnement
- Les modalités de réalisation du projet doivent prendre en compte les impacts sur la société et sur l'environnement, et ce de manière transparente et éthique
- Aucune thématique n'est imposée ou exclue par avance, le sujet ne pouvant toutefois pas être uniquement scientifique ou technique
- Sauf exception, la dimension collective doit apparaître clairement, ainsi que les interactions associées avec les « parties prenantes »
- La réalisation du projet s'appuie sur les fondamentaux de la gestion de projet

Au sein de ces projets, il s'agit principalement pour les étudiants :

- d'acquérir des connaissances sur des dimensions autres que celles développées dans les autres enseignements
- de développer des savoir-faire opérationnels (dimensionner, appréhender des problématiques sociétales, construire des solutions, mesurer...) et méthodologiques (observer, comprendre, analyser, hiérarchiser, formaliser, développer une approche systémique...)
- de développer des savoir-faire relationnels et inter-relationnels (écouter, rendre compte par écrit et par oral, animer, argumenter, partager l'information...)
- de prendre (pour certains) des responsabilités de pilotage de projet ou, *a minima*, de contribuer à la réussite d'un projet au sein d'un collectif
- de contribuer à une action sociétale dont la portée et les retombées sont clairement à identifier par les étudiants

Chaque étudiant doit valider un PES contribuant à la validation de l'UV Engagement Sociétale en fin de 1<sup>ère</sup> année.

### **3. DESCRIPTION DU PROCESSUS**

#### **3.1. Organisation générale**

L'organisation s'articule autour de :

- un responsable et une assistant(e) pédagogique des projets d'engagement sociétaux ;
- une équipe pédagogique ;
- une équipe projet (cas général) d'étudiants ;
- un tuteur « école » pour chaque projet.

#### *Le responsable et l'assistant(e) pédagogique des projets d'engagement sociétaux :*

Ils coordonnent l'ensemble des projets encadrés par les tuteurs « école » et sont leurs interlocuteurs privilégiés. Ils organisent, en relation avec l'équipe pédagogique, la « labellisation » des projets sociétaux, la gestion et le suivi documentaire du projet. Ils animent le site intranet (sous CAMPUS). En relation avec les tuteurs « école », ils organisent l'évaluation des PES en fin d'année. Le responsable d'UV ES rapporte prioritairement au responsable de la formation d'ingénieurs.

#### *L'équipe pédagogique :*

L'équipe pédagogique des PES est constituée des tuteurs « école », du responsable des PES, de l'assistant(e) pédagogique, ainsi qu'un étudiant de 2<sup>ème</sup> année ayant déjà réalisé son PES. Cette équipe « labellise » les projets proposés dans le cadre des PES et se réunit plusieurs fois par an (préparation/lancement, labellisation, avancement, évaluation/bilan).

#### *L'équipe projet et le chef de projet étudiant :*

Sauf exception, l'équipe projet est constituée d'environ 4 à 8 étudiants maximum. Un chef de projet est désigné. Il est garant de l'organisation du travail au sein du groupe et est responsable de la bonne marche du projet. Il coordonne les diverses tâches identifiées dans le projet. Il est le contact privilégié du tuteur « école » et peut également contacter directement le responsable des PES en cas de problème. Un projet d'envergure peut faire l'objet de plusieurs équipes projets de périmètre et mission différents/complémentaires.

#### *Le tuteur « école » du projet :*

Il s'assure du bon déroulement du travail de l'équipe projet, tant sur le plan « technique » qu'organisationnel. Il effectue régulièrement des points d'avancement auprès de l'équipe projet durant dans la phase de mise en œuvre. Il est l'interlocuteur du responsable des PES et de l'assistante des PES, à qui il fait remonter toute information jugée utile à la bonne marche du projet. Le tuteur « école » tient un rôle de conseiller méthodologique et de facilitateur, mais ne prend (généralement) pas de part opérationnelle dans le PES. Le tuteur « école » peut être un membre du personnel de l'Ecole ou encore une personne externe à l'Ecole.

### 3.2. Gestion documentaire

Le document projet est constitué de 3 fiches :

- Fiche N°1 d'engagement du projet
- Fiche N°2 d'avancement du projet
- Fiche N°3 de bilan du projet

Chacune des ces fiches sont disponibles sous l'espace Campus et sont à renseigner à chaque étape (voir échéancier ci-après).

Le nom du document projet à retirer, à compléter et déposer sous CAMPUS par le chef de projet étudiant, doit impérativement être référencé sous la forme indiquée comme suit :

PES\_« 4 lettres identifiantes du projet »\_« Première lettre du prénom du chef de projet »\_« Nom complet du chef de projet » :

**Exemple** : [PES\\_MALP\\_A\\_MARTIN.rtf](#)

### 3.3. Etapes clés du PES

#### 3.3.1. Proposition de sujets

La présentation du cahier des charges et de la « bourse aux PES » aura normalement lieu le 28 septembre 2011.

Outre les projets proposés par l'Ecole, les étudiants peuvent proposer eux-mêmes des sujets. Cette étape nécessite d'avoir bien étudié la faisabilité du sujet. La validation des sujets proposés par les étudiants doit être réalisée avant la date limite du 4 novembre 2011, via l'intervention du responsable des PES.

Chaque sujet doit être dimensionné pour un volume horaire total comprenant le temps présentiel (45 h) et le temps personnel (45 h).

Les sujets liés à un projet de performance individuelle pourront être validés, à charge pour l'initiateur de constituer une équipe projet autour de son ou ses objectifs personnalisés : recherche d'un tuteur, d'équipiers éventuels, de partenariats externes...

Le personnel de l'Ecole et les étudiants transmettent directement leurs propositions de sujet de projet par courriel à l'adresse [uvois@emn.fr](mailto:uvois@emn.fr), consultée par l'assistante des PES et le responsable des PES. La date limite est fixée au 21 octobre 2011.

La « labellisation » des sujets est réalisée par l'équipe pédagogique sur la base des informations transmises. Les projets « labellisés » sont mis en ligne régulièrement, les étudiants sont tenus informés de la validation ou non de leur projet.

#### 3.3.2. Inscription à un projet

Les étudiants doivent se déterminer individuellement sur un projet avant le 4 novembre 2011. Celles et ceux qui ne se prononcent pas avant la date limite indiquée seront orientés d'office. La demande d'inscription se fait par mail à [uvois@emn.fr](mailto:uvois@emn.fr) en précisant le prénom et nom de l'étudiant ainsi que le nom du projet.

### 3.3.3. Les documents projet

Le démarrage du projet ne prend effet qu'après dépôt de la fiche projet N°1 concernant l'engagement du projet (contexte, objectif, livrables, échéancier...). La date limite de dépôt est le 4 novembre 2011.

La fiche projet N°2 permet de faire un point sur l'avancement du projet. Le tuteur Ecole doit avoir pris connaissance de cette fiche qui doit être déposée avant le 9 mars 2012.

La fiche N°3 conduit à un bilan quantitatif et qualitatif du projet, elle doit être déposée avant le 8 juin 2012.

### 3.3.4. Evaluation du PES

L'évaluation du PES aura lieu les 3 mai, 22 ou 29 juin 2012 pour l'ensemble des projets, sauf cas particulier où l'évaluation pourra avoir lieu avant (cas des projets terminés plusieurs semaines avant).

L'évaluation de l'équipe projet s'effectue de manière collective sur la base :

- de la qualité de la mise en place et de la conduite du projet (organisationnel, relationnel, résultats...), et notamment du rendu des différents documents projets attendus ;
- d'une réunion de bilan avec de l'équipe projet (environ 20 mn d'échanges) conduisant à une évaluation<sup>2</sup> et un commentaire (en s'appuyant si possible sur le guide d'aide) de type :
  - o niveau 1 : réalisé avec un fort engagement
  - o niveau 2 : réalisé
  - o niveau 3 : non réalisé
- Associé avec les autres évaluations de l'UV Engagement Sociétal, le niveau 1 valide l'UV avec un « bonus » pour le GPA. Le niveau 2 valide l'UV sans « bonus » et le niveau 3 ne valide pas l'UV.

---

<sup>2</sup> A la discrétion du tuteur « école », en relation avec le chef de projet étudiant, une pondération individuelle de l'évaluation pourra être appliquée en fonction du rôle, de l'implication et de la qualité de travail des différents acteurs.

#### 4. FEUILLE DE ROUTE RECAPITULATIVE

Date ou période de réalisation	Action à mener	Documents à réaliser
<b>28 septembre 2011</b>	Présentation et bourse aux PES	
<b>Avant le 21 octobre 2011</b>	Projets étudiants : Conception des projets étudiants, « labellisation » des sujets par le responsable PES avec l'appui de l'équipe pédagogique (RV à prendre si besoin à <a href="mailto:uvois@emn.fr">uvois@emn.fr</a> ) Inscription : Prénom & Nom de l'étudiant avec le nom du projet validé à <a href="mailto:uvois@emn.fr">uvois@emn.fr</a>	
<b>Avant le 4 novembre 2011</b>	Document projet, fiche d'engagement	Fiche N°1 : engagement du PES, à compléter et à déposer sur CAMPUS
<b>Avant le 9 mars 2012</b>	Document projet, fiche d'avancement	Fiche N°2 : avancement du PES, à compléter et à déposer sur CAMPUS
<b>Avant le 8 juin 2012</b>	Document projet, fiche de bilan et rapport de projet	Fiche N°3 : bilan du PES, à compléter et à déposer avec le rapport de projet sur CAMPUS
<b>Les 3 mai, 22 ou 29 juin 2012</b>	Evaluation	Le tuteur « école » peut décider d'organiser ces soutenances à un autre moment, avant l'échéance.